

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

 DECRET N° 75/44 DU 30.I.75

portant nomination de M. DECEI MIRCEA en
qualité de Directeur général de la
Société Cotonnière Congolaise (SOCOTON).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu la Constitution ;

Vu le protocole d'accord signé entre le Congo et l'entreprise
roumaine de commerce extérieur "ROMAGRIMEX" ;

Vu l'ordonnance n° 16/74 du 8 octobre 1974 portant création de
la Société Cotonnière Congolaise (SOCOTON) ;

Vu l'ordonnance n° 63/25 du 17 décembre 1963 portant réglemen-
tation des sociétés d'économie mixte ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

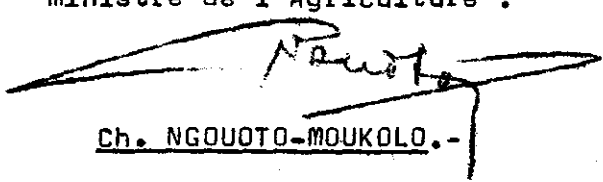
Article premier.- Monsieur DECEI MIRCEA, ingénieur agronome, est nommé
en qualité de Directeur général de la Société Cotonnière Congo-
laise (SOCOTON).

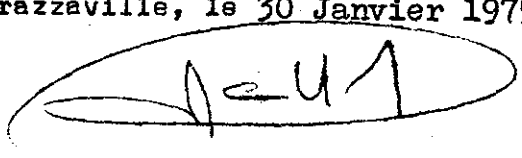
Article 2.- Le Ministre de l'Agriculture est chargé de l'exécution du
présent décret qui sera enregistré, publié au Journal officiel de la
République Populaire du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 30 Janvier 1975

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement :

Le Vice-Premier Ministre,
Ministre de l'Agriculture :


Ch. NGOUOTO-MOUKOLO.-


H. LOPES.-